

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	<b>Séance du 29 juin 2018</b>
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf juin à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la Maison des Jeunes, sous la présidence de Madame Marie RONDWASSER
<u>Votants:</u> 11	<b>Sont présents:</b> Marie RONDWASSER, Francis LERE, Yannick PINON, Michel LANDREAU, Nadine GOUGUE, Françoise EBRARD, Sylvie GIRAUD, Alain FONTENAY, Muriel TROCHET, Bertrand HARS
	<b>Représentés:</b> Francis GAULUET par Yannick PINON
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Michel LANDREAU

**Approbation des procès-verbaux des deux dernières réunions :** le maire demande aux élus si des modifications sont à apporter aux procès-verbaux des deux dernières réunions qui leur ont été envoyés au préalable. Dans la négative, les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

**Décisions du maire prises en vertu de ses pouvoirs délégués par le conseil municipal :** le maire donne lecture des décisions prises depuis la dernière séance et indique que le récapitulatif figurera en fin de procès-verbal de la présente séance.

**1/ POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (ENQUETE PUBLIQUE) :**

Le maire indique que la Communauté de Communes Loches Sud Touraine a délibéré comme il se doit sur la demande de dérogation à l'urbanisation du PLU de Mouzay et que la délibération a été transmise à la Préfecture. Cette demande est maintenant en attente de la réponse de Madame la Préfète, un délai de trois semaines pour les publications et affichage de l'avis d'enquête publique étant nécessaire. Le conseil envisage de reporter l'enquête publique la première quinzaine de septembre.

**2/ POINT SUR L'IMMEUBLE 3 RUE PAUL BERNIER :**

Le maire distribue aux élus un tableau récapitulatif retraçant les prévisions au budget comparé aux réalisations à ce jour des dépenses et recettes de l'opération 3 rue Paul Bernier, pour la salle associative, le logement locatif et les accès VRD.

Le maire indique qu'une annonce pour louer le logement a été publiée, que quelques visites ont été organisées, aucune candidature n'étant déposée à ce jour.

**Objet: 3/ MODIFICATION DE LA LISTE DES ADHERENTS AU SIEIL 37 - 2018 29**

Le maire indique que le Comité syndical du SIEIL a voté le 27 mars dernier les modifications des statuts du SIEIL s'agissant de la demande d'adhésion de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence "éclairage public" à compter du 1er janvier 2018.

En application des articles L.5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité, en qualité de membre adhérent au SIEIL, se doit de délibérer sur l'adhésion de ce nouveau membre dans un délai de trois mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vu les statuts du SIEIL, conformément à l'article L.5211-5 du CGCT ;
- accepte la demande d'adhésion de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre SIEIL pour la compétence "éclairage public" ;
- accepte les modifications statutaires ci-dessus présentées.

**Objet: 4/ CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN PORTAIL COMMUN DE RESSOURCES NUMERIQUES POUR LA BIBLIOTHEQUEI - 2018 30**

Le maire indique que le Conseil départemental propose depuis trois ans un partenariat pour un portail commun de ressources numériques en Indre-et-Loire que la commune est invitée à rejoindre. Dénommé Nom@de, ce portail donne accès à des livres, films et autoformation en ligne dont les objectifs sont multiples.

Le maire donne lecture de la convention qui décrit les conditions d'accès, de fonctionnement et de participation et précise qu'aucune participation financière ne sera demandée à la commune en raison de sa strate démographique.

La convention est proposée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction deux fois, soit une durée maximale de trois ans et prenant fin le 30 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

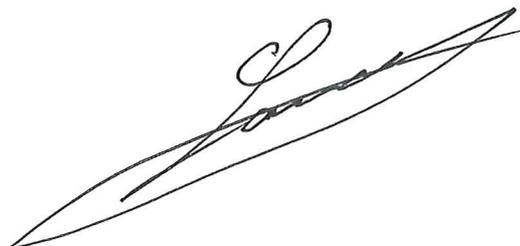
- décide de participer et de rejoindre le portail commun Nom@de ;
- charge le maire de signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**5/ QUESTIONS DIVERSES - Le Conseil :**

- envisage d'organiser une balade en septembre prochain (le 22 septembre ? 18h00 ?) ;
- décide de faire les travaux nécessaires sur le terrain pour interdire l'accès aux Gens du voyage ;
- évoque la réunion du Syndicat scolaire : problème de participation des communes, répartition contestée par la commune de Varennes ;
- fixe le prochain conseil municipal au vendredi 14 septembre 2018 ;

La séance est levée à 20h30.

Lu et approuvé,  
Le secrétaire de séance,  
Michel LANDREAU



**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 ET L.2122-23 DU C.G.C.T. ET DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL (délibération n° 2014-08-4 du 19 juin 2014 modifiée par la délibération n° 2014-09-4 du 10 juillet 2014**

25 juin 2018

signature du marché de groupement de commandes  
CCLST voirie  
GROUPE VERNAT, Loches

21 663,12 € TTC